

Renouée du Japon

ATTENTION ! PLANTE A PROBLEMES



Vous connaissez probablement la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*) : cette plante dont la tige ressemble à du bambou et aux grandes feuilles arrondies.

La Renouée du Japon est considérée comme une plante invasive, c'est à dire qu'elle n'appartient pas à la flore locale, mais qu'elle se reproduit et s'étend dans les milieux naturels aux dépens de la flore naturelle. Il s'agit donc d'une plante problématique pour laquelle il convient de prendre de nombreuses précautions pour éviter sa dispersion dans de nouveaux sites.

Préconisations de gestion

Il est fortement conseillé de ne pas toucher un massif de Renouées plutôt que de le broyer. Il y a en effet de fortes probabilités pour qu'il repousse l'année suivante, voire de s'être étalé, notamment à cause de l'éparpillement des fragments végétaux. La Renouée du Japon a une forte capacité de régénération par bouturage. Les coupes ou broyats de tige suffisent à la création de nouveaux pieds. Les graines sont quant à elles, presque stériles.

Le moyen de lutte préconisé actuellement est l'épuisement de la plante. Des expériences sont en cours depuis quelques années dans différents pays, dont la France, pour éradiquer cette plante... mais aucune technique infaillible n'a été identifiée jusqu'à présent.

Le Conseil Général de la Nièvre, par l'intermédiaire de son service Environnement, va procéder à des expériences de destruction de la Renouée du Japon, au sein d'un espace protégé, sur la Commune de La Celle/Loire, au lieu-dit « Les Brocs ».

Renouée du Japon

Si vous avez par mégarde coupé ou broyé des Renouées, il est impératif de nettoyer le matériel (eau sous pression et sur place) loin de toutes sources ou rivières, afin de ne pas transporter sur d'autres sites des morceaux de plantes.

Toute plante arrachée ne doit ainsi pas être transportée fraîche. Il faut faire sécher la plante sur place, puis la transporter dans un bac ou un camion ayant une bâche, et la brûler

Vous pouvez compléter ces informations, en vous connectant sur le lien suivant sur lequel vous retrouverez de nombreuses documentations :

<http://www.forum-marais-atl.com> puis plantes envahissantes.

